MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 51
absents représentés : 6
absent : 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :
M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri ARBEILLE.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT - MODIFICATION DU MONTANT DES L'AUTORISATIONS DE PROGRAMME LIÉES À LA CONSTRUCTION DU PÔLE GLISSE ET AUX TRAVAUX SUR LE MOLE BIASINI

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

La procédure des autorisations de programme mise en place par MACS depuis le budget 2010 est un instrument de gestion correspondant à l'évaluation financière globale d'une opération.

Elle permet, dans le cadre d'une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre de projets d'investissements pluriannuels.

Elles sont complétées par des crédits de paiement qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Budget principal - Opération « pôle glisse »

Monsieur le Président a proposé, en date du 28 mars 2019, une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) pour les travaux de construction du pôle glisse à Capbreton, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Ce montant a été réévalué à 2,8 millions d'euros lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020. Du fait de coûts supplémentaires (travaux et révisions de prix), il est proposé de porter le montant de cette autorisation de programme à 2,9 millions d'euros. Le coût final à la charge de MACS est impacté principalement par des révisions de prix.

La proposition d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la mise en œuvre de ce PPI est la suivante :

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	Montant adapté de l'AP	CP réalisés	Restes à réaliser + CP 2020
Opération « Pôle glisse »	2 500 000 €	2 900 000 €	905 689,60 €	1 994 310,40 €

Budget principal - Opération « Môle Biasini »

Monsieur le Président a proposé, en date du 28 mars 2019, une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) pour les travaux sur le môle Biasini à Capbreton. Le montant initial était de 3 200 000 €. Ce montant a été réévalué à 3 910 000 € lors du conseil communautaire di 23 juillet 2020. Suite à une réclamation de Vinci portant sur l'intégration de coûts supplémentaires liés à des aléas de chantier et à des modifications apportées au projet initial entrainant des surcoûts imprévus, il est proposé de porter cette autorisation de programme à 4 210 000 €.

La proposition d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la mise en œuvre de ce PPI est la suivante :

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	Montant adapté de l'AP	CP réalisés	Restes à réaliser + CP 2020
Opération « Môle Biasini »	3 200 000 €	4 210 000 €	632 167,52 €	3 577 832,48 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les présentes modifications des autorisations de programme et des crédits de paiements pour 2020, telles que retracées dans les tableaux ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 novembre 2020

MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD 40230

Le président,

Pierre Froustey